



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Inspection Générale
des Affaires Sociales

LA MISSION PERMANENTE INSPECTION CONTRÔLE DE L'IGAS

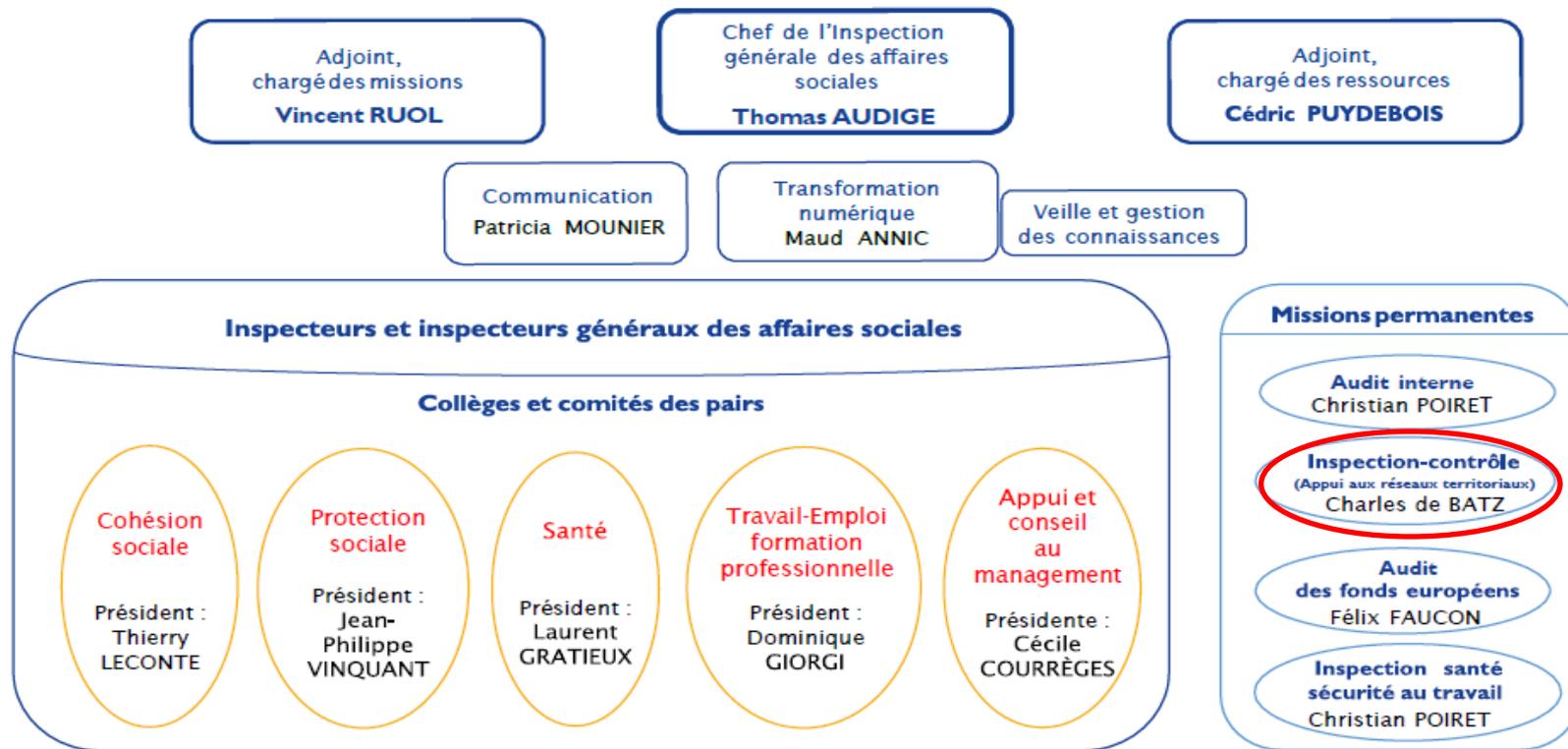
Séminaire IC DREETS Nouvelle Aquitaine

1. L'IGAS, la mission permanente inspection contrôle (MPIC)
2. Les composantes d'une politique d'inspection contrôle IC
3. La démarche repères

1. L'IGAS, la mission permanente inspection contrôle



Positionnement au sein de l'IGAS



Rôle

L'action de la MPIC se déroule dans le cadre d'un programme de travail pluriannuel qui porte sur :

- L'amélioration des méthodologies d'Inspection-contrôle et la construction d'outils d'aide au contrôle
- L'animation des réseaux territoriaux Inspection-Contrôle

Composition

15 mars 2022	La MPIC est animée par Charles de Batz, appuyé par Ella Missitout
Inspecteurs	Régions
Charles de Batz	Bourgogne–Franche-Comté — Île-de-France — Nouvelle Aquitaine — Occitanie
Thierry Dieuleveux	Guadeloupe — Martinique — Guyane Normandie — Bretagne — Pays de la Loire — Centre Val de Loire
Marie-Ange Desailly-Chanson	Auvergne-Rhône-Alpes — Provence-Alpes-Côte d’Azur — Corse
Marthe-Élisabeth Oppelt	Grand Est — Hauts-de-France — La Réunion — Mayotte

Animation nationale et territoriale

- Visites et appuis aux réseaux IC ARS et cohésion sociale des DREETS par les inspecteurs territoriaux, interlocuteurs privilégiés de leurs régions
- Réponses aux questions diverses du domaine de l'IC
- Animation des Commissions nationales de programmation des inspections-contrôles pour le réseau des ARS
- Organisation de 2 séminaires des responsables IC des ARS dans l'année
- Participation à la formation des ICARS à l'EHESP, en région, puis au jury national de fin de cycle
- Animation Web : RESIC informations/données/guides IC à destination des référents Inspection-contrôle des ARS et DREETS
Rubrique MPIC sur Intranet Paco et sur l'Internet de l'IGAS
- Bilan du parcours des ICARS admis à réaliser des inspections et contrôles au sein des ARS
- Bilans nationaux des ONIC et activité inspection contrôle des ARS

Appui méthodologique

- Actualisation du guide pour la préparation d'un contrôle d'établissements ou de services sociaux ou médico-sociaux
- Guide des bonnes pratiques d'inspection et de contrôle à destination des réseaux territoriaux chargés de la santé et de la cohésion sociale
- Guide pour la construction d'un contrôle des établissements de santé
- Outil de ciblage régional des contrôles d'établissement de santé
- Recommandations de bonnes pratiques pour donner suite aux réclamations et signalements adressés aux ARS concernant des professionnels de santé libéraux
- Participation aux travaux conduits sur les contrôles en EHPAD et en établissements de l'enfance (ASE)

2. Les composantes d'une politique nationale d'inspection contrôle

Les composantes d'une politique nationale d'IC

- La liste des secteurs d'activités concernées
- L'identification des acteurs
- Des référentiels juridiques, techniques et de bonnes pratiques
- La définition de stratégies et d'orientations
- La déclinaison des moyens affectés

Stratégie globale

Pilotage SG/DAC/CNP/ Comex
IGAS/SG Animation nationale des réseaux

Commission nationale de programmation inspection-contrôle CNPIC ARS
Orientations nationales IC / Instruction

Moyens des services : Personnels / statuts / formations (EHESP, séminaires...)

Outils juridiques et méthodologiques des inspections-contrôles : Bases juridiques / Guides / Bibliothèque numérique / Espace collaboratif

Bilans nationaux

Autres systèmes de vérification :
Certification HAS, Accréditation de professionnels de santé HAS, Evaluations interne / externe des ESSMS, Certification [Cofrac], Audit interne...

Les composantes d'une politique nationale d'IC

Les thèmes IC

- L'identification de thèmes d'IC validés en CNPIC (125 thèmes)
- Saisis dans SIICEA pour avoir une nomenclature commune chaque année
- Complété ou amendé en fonction des nécessités

Code ligne	Secteur	Thèmes d'inspection-contrôle	Type d'inspection - contrôle	DAC ou agence pilote (P) ou pilote associé (A) du thème au niveau national									
				DGCS	DGOS	DGS	ANSM	ANSES	ABM	ASN	CNA M-TS	EFSA	
1	Eaux	Eaux											
2	Eaux	Qualité des eaux destinées à la consommation humaine (EDCH) et gestion des situations de non-conformité	OJIC			P							
3	Eaux	Captages d'EDCH et leurs périmètres de protection	ONIC			P							
4	Eaux	Installations de traitement, stockage et distribution d'EDCH	ORIC			P							
5	Eaux	Product. et distrib. d'EDCH: cas de gastro-entérites aiguës	ONIC			P							
6	Eaux	Qualité des eaux conditionnées (minérales ou non) et gestion des situations de non-conformité	OJIC			P							
7	Eaux	Installations de conditionnement des eaux (minérales ou non)	ORIC			P							
8	Eaux	Mesures de prévention de la légionellose (Contrôles dans les établissements recevant du public, hors ES et EMS)	ORIC			P							
9	Eaux	Installations à usage domestique d'eau non potable	ORIC			P							
10	Eaux	Application d'arrêtés d'autorisation de réutilisation d'eaux usées traitées	ORIC			A							
11	Eaux	Crise sanitaire	ORIC										
12	Eaux de loisirs	Eaux de loisirs	Oric										

3. La démarche repères

Repères pour l'inspection contrôle

Constats

Des éléments à prendre en considération pour l'organisation de l'inspection-contrôle dans les ARS :

- Nombreux agents concernés par l'IC : environ 20 % des effectifs
- Activité d'IC souvent partielle pour chaque agent (en moyenne de l'ordre de 15 à 20 %)
- Actions d'IC relevant de l'intervention de moyens répartis dans différents services de l'agence hors d'une ligne hiérarchique directe
- Éloignement géographique des agents
- Préparation à l'intervention encore plus nécessaire en cas de situation urgente
- Nécessité d'intégration de l'inspection-contrôle dans les règles de fonctionnement, outils, organisation de l'ARS etc. L'IC n'est pas une « enclave indépendante »

Des enjeux forts en termes de lisibilité et de sécurisation juridique

Repères pour l'inspection contrôle

Repères plutôt que certification ou accréditation

Certification ou accréditation dispositif lourd, couteux, pas adapté aux spécificités de l'IC pour le champ des ARS

En conséquence, choix de privilégier :

- **L'identification de Repères correspondant à des éléments essentiels de l'action d'inspection-contrôle**, de l'activité productive d'IC et de l'organisation de l'IC
- L'élaboration de ces repères et d'outils en prenant en considération certaines dispositions de la norme NF/EN/ISO/CEI 17020 sur « l'inspection-contrôle »

Un accompagnement des ARS selon leurs souhaits et besoins en réalisant un état des lieux fin 2016, actualisé en 2017 et en 2018. Extension de la démarche aux DRJSCS en coordination avec l'IGJS en 2018.

Une activité perturbée par la crise sanitaire et par la réforme territoriale de l'Etat

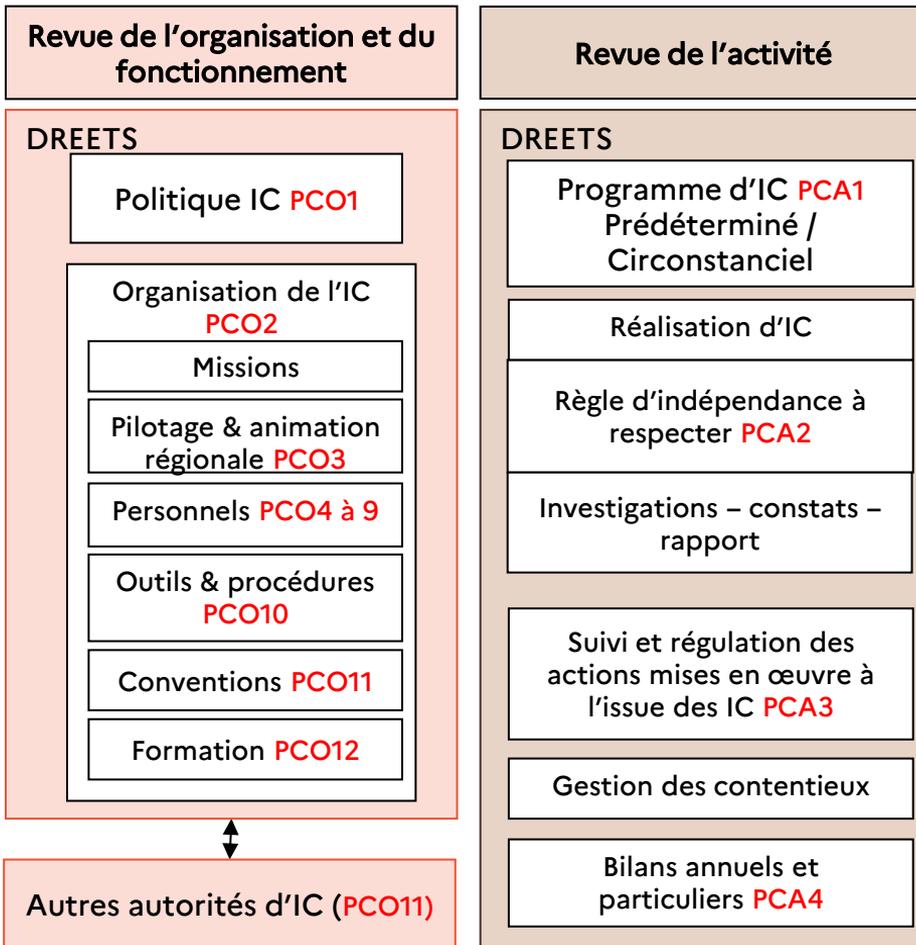
Repères pour l'inspection

Démarche proposée

Les DREETS disposent d'un outil comprenant un dossier « repères » et un classeur documentaire. Elles peuvent actualiser leur autodiagnostic au moyen de revue d'organisation et d'activité : tableau de bord

Chaque directeur peut déterminer des actions prioritaires à partir de l'autodiagnostic et décider de la mise en œuvre d'un plan d'actions assorti d'un calendrier de réalisation

Les inspecteurs territoriaux de l'IGAS se tiennent à disposition pour accompagner la démarche



Le tableau de bord des points clés d'organisation et d'activité

Autodiagnostic inspection-contrôle DREETS / DJSCS/DDETS en date du <i>jj/mm/aa</i>			
Points clés	Avancement	Code (ABCDE)	Plan d'actions
Organisation			
PCO1 : Présentation de l'IC dans la politique générale de la DREETS / DJSCS/DDETS			
PCO2 : Description de l'organisation de l'IC			
PCO 3 : Dynamique de la structure régionale de coordination et d'animation à assurer ses missions			
PCO4 : Décisions de délégations de signatures pour l'IC			
PCO5 : Identification des agents participant à l'IC et des champs de compétence couverts			
PCO6 : Sécurité juridique de l'intervention des inspecteurs et contrôleurs selon les niveaux de territoire			
PCO7 : Mention de l'IC dans les fiches de poste			
PCO8 : Prise en compte de l'IC dans l'évaluation des agents			
PCO9 : Quantification des interventions des inspecteurs et contrôleurs			
PCO10 : Accessibilité des référentiels et de procédures d'IC à jour			
PCO11: Conventions à jour et adaptées aux besoins de coopération			
PCO12 : Formation des agents à l'inspection-contrôle			
Activités			
PCA1 : Élaboration du programme prévisionnel régional d'IC pour l'année N			
PCA2 : Règles d'indépendance à respecter			
PCA3 : Suivi et régulation des actions mises en œuvre à l'issue des IC			
PCA4 : Réalisation du bilan annuel de l'année N-1			

Repères pour l'inspection contrôle

Accompagnement 2022 & 2023

Un accompagnement des ARS et des DREETS selon leurs souhaits et besoins en réalisant un état des lieux actualisé en 2022.

- pour 2022 et 2023, redéfinir des priorités et des plans d'actions
- Adapter les feuilles de route des inspecteurs territoriaux de l'IGAS pour apporter un accompagnement répondant aux besoins de chaque agence
- prévoir en 2022 des actions coordonnées ARS/SGMCAS/IGAS/DAC sur des problèmes considérés comme prioritaires :
 - Plan de contrôle EHPAD
 - Mobilisation des viviers d'inspecteurs et formation continue
 - Contrôles CS et ASE en coopération avec les conseils départementaux

ZOOM sur les contrôles ASE

Accompagnement 2022 & 2023

Le contrôle du service de l'aide sociale à l'enfance est assuré par l'inspection générale des affaires sociales (art. L221-9). L'IGAS procède à un ou deux contrôles par an.

Néanmoins pour démultiplier les contrôles d'établissements de l'enfance, le gouvernement a souhaité que les départements puissent s'engager par convention dans un certain nombre d'actions et en particulier définissent un programme et réalisent eux-mêmes des contrôles

Les départements qui s'engagent dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance bénéficient de crédits sous conditions.

- Plan de contrôle ASE
- Aide méthodologique et pratique des services de l'Etat pour ces contrôles
- Formation et échanges d'outils



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Inspection Générale
des Affaires Sociales